

Assemblée citoyenne pour le climat

Bilan 2023- 2025

Version complète





Cher lecteur, chère lectrice,

L'Assemblée citoyenne permanente pour le climat, lancée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale début 2023, dans le cadre de sa politique climatique existe aujourd'hui depuis trois ans. Au cours de cette période, de nombreuses dynamiques nouvelles en matière de Gouvernance climatique¹ ont été mises en place. Je vous propose de découvrir ensemble ce que ce nouveau forum citoyen a accompli jusqu'à présent après trois cycles de travail.

Dans le premier cycle, les citoyens ont abordé la thématique de l'habitat, dans le deuxième cycle la thématique de l'alimentation et dans le troisième cycle, la thématique de l'économie de partage et de collaboration.

Dans ce document, le secrétariat de l'Assemblée citoyenne pour le climat tire le bilan de l'impact de ces trois premiers cycles sur la gouvernance climatique bruxelloise. Le rapport reprend certaines actions qui ont été réalisées et mises en place, ou qui sont en cours de l'être, mais aussi le potentiel que certaines propositions pourront apporter pour une gouvernance plus ambitieuse encore.

Il est intéressant de noter que l'impact identifié ne dépend pas uniquement des propositions elles-mêmes, mais également d'autres dynamiques originales développées par l'Assemblée citoyenne pour le climat.

Ce premier bilan vise à dresser un état des lieux général de ce qui a pu être déjà apporté. Il n'a pas pour objectif de formuler de nouvelles décisions au-delà des différents retours du Gouvernement.

Il se base sur les informations recueillies auprès des experts des différentes administrations régionales chargées de la mise en œuvre et du suivi des mesures. Il permet d'identifier le potentiel d'action permettant de poursuivre le travail des citoyennes pour les années à venir.

Vous tenez entre les mains ce premier bilan des impacts de la participation citoyenne pour le climat, qui sera, bien évidemment, mis à jour régulièrement au fur et à mesure des cycles suivants et des réalisations.

Nous vous souhaitons une agréable lecture et restons curieux de suivre l'évolution des impacts croissants que l'Assemblée citoyenne pour le climat a et aura encore sur la politique climatique bruxelloises pour les années et décennies à venir.

Le Secrétariat de l'Assemblée citoyenne pour le climat.

¹ Elaboration, pilotage et évaluation des mesures publiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux dérèglements climatiques en cours.



TABLE DES MATIÈRES

1 - ASSEMBLÉE CITOYENNE POUR LE CLIMAT	3
2 – BILAN & RESULTATS DES TROIS CYCLES PRECEDENTS	5
3 – CONCLUSIONS	26
Annexes	28

Par souci de lisibilité, ce document utilise un langage neutre et épicène. Lorsque cela s'avère nécessaire, le masculin est employé comme genre neutre.

1 - ASSEMBLÉE CITOYENNE POUR LE CLIMAT

ENSEMBLE, AGISSONS POUR LE CLIMAT !

Le climat se dérègle et il est devenu maintenant urgent d'agir. Surtout pour protéger les plus fragilisés qui seront le plus impacté par les conséquences du dérèglement climatique : inondations, vagues de chaleur, sécheresses, etc. Pour agir, il faut isoler nos logements, se déplacer autrement, limiter les pollutions, faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, tout en revégétalisant la Ville pour la rendre plus respirable et durable, ... Les mesures « climat », et bien d'autres, nous impactent toutes et tous, et nous avons notre mot à dire sur ces programmes !

Les Politiques, administrations, structures académiques, entreprises, experts, ... doivent agir mais les habitantes et habitants de la Région bruxelloise, les acteurs économiques, sociaux et institutionnels se doivent aussi de rester au cœur de la transition climatique. Ceci, pour développer ensemble une Ville-Région plus adaptée et durable face aux changements rapides en cours.

Or, face à l'ampleur des défis climatiques et environnementaux actuels, la réussite des politiques publiques ne dépend pas seulement de la pertinence des mesures adoptées, mais aussi de leur appropriation par les citoyens. Comme rappelé notamment par l'OCDE : *“la participation citoyenne, à travers la consultation, la concertation ou la co-construction des décisions, constitue donc un levier essentiel pour renforcer la légitimité et l'efficacité des mesures proposées.”*

LA VOIX DES CITOYENS COMPTE !

Pour parler d'une seule voix à propos de ces enjeux, La Région de Bruxelles Capitale a créé en 2023 une Assemblée citoyenne pour le climat, permettant de porter la parole citoyenne sur



les devants de la scène. Des habitants aux opinions parfois différentes, voire divergentes se réunissent autour de la table afin de parvenir, ensemble, à une vision partagée sur un enjeu choisi spécifique lié au climat.

Cette Assemblée démocratique réunit chaque année entre 65 et 100 Bruxellois et Bruxelloises de toutes origines, statuts, genres, langues et cultures, ... sélectionnés à la suite d'un tirage au sort. De cette manière, le Gouvernement bruxellois s'assure que la population bruxelloise est représentée de manière équilibrée dans sa diversité. Cette diversité est très importante, car plus elle sera riche et variée, plus on rassemblera des idées qui tiennent compte des besoins et réalités du plus grand nombre !

DES CITOYENS QUI COLLABORENT AVEC LE GOUVERNEMENT

L'Assemblée se réunit autour d'un thème précis, choisi chaque année par des citoyens et citoyennes eux-mêmes. Ils débattent durant six réunions et imaginent des solutions concrètes, basées sur leur quotidien et leur vécu. Ils mettent également en évidence les obstacles qui les empêchent aujourd'hui de participer à cette transition ou qui les affectent négativement en raison des mesures prises. Ces idées de mesures à prendre, sont rassemblées dans un rapport de propositions, qu'ils/elles remettent au Gouvernement à la fin du processus. Cette Assemblée est permanente et à ce jour, déjà trois thèmes en lien avec le climat, ont été abordés : L'habitat, l'alimentation et les services de l'économie du partage et de la collaboration. Ces trois rapports de recommandations [sont accessibles ici](#).

Le Gouvernement s'est engagé ensuite à étudier ces recommandations et à y apporter réponse et mise en œuvre. Pour ce faire, il a mandaté ses administrations publiques régionales, dont Bruxelles Environnement (qui assure le secrétariat de l'Assemblée) pour préparer le suivi des actions décidées.

Afin de veiller à ce suivi, une partie des membres de l'Assemblée est ensuite désignée pour s'assurer que les propositions émises par les citoyens et citoyennes soient bien intégrées dans les Plans d'actions climatiques projetés par la Région bruxelloise. Ainsi, ce Forum citoyen, matérialisé par l'Assemblée citoyenne pour le climat participe activement aux réponses collectives que nécessitent l'enjeu climatique !

La Région de Bruxelles-Capitale est ainsi devenue pionnière en la matière. Ce nouvel organe s'intègre dans la gouvernance climatique inscrite dans la loi climat bruxelloise et vient renforcer l'arsenal institutionnel bruxellois qui permet à la région de remplir ses engagements climatiques. Des liens de consultation et d'avis ont été prévus avec les instances de conseil, tels que le Comité d'experts climat, les administrations concernées et bien d'autres structures actives dans ce domaine.



2 – BILAN & RESULTATS DES TROIS CYCLES PRECEDENTS

QU'EST-CE QUI A CHANGE POUR NOTRE REGION GRACE A L'ASSEMBLEE ?

Le Gouvernement Bruxellois s'est donc engagé à assurer le suivi et l'évaluation continue des actions proposées par l'Assemblée. Un travail d'analyse de l'état d'avancement est fourni par le secrétariat de l'Assemblée, permettant ainsi de déjà dégager les premiers résultats engrangés de cette participation citoyenne.

Nous présentons ces premiers résultats dans les pages suivantes, cycle par cycle. Il ne s'agit-là que d'un premier bilan, qui va s'étoffer et se développer au fil du temps. On peut déjà affirmer que ce premier retour du travail de l'Assemblée et des mesures climatiques qu'elle propose dans son ensemble contribue à une « Transition (plus) Juste » vers une société bas carbone.

Pour une « Transition juste »

En effet, cette expression traduit la volonté de l'Assemblée, tout comme de très nombreuses voix à Bruxelles comme ailleurs, de travailler à une transition de la société qui intègre et implique toutes les composantes de la société. Les mesures climatiques, qui doivent nous apporter un avenir durable, ne peuvent laisser personne au bord du chemin, notamment et surtout les personnes les plus fragilisées, qui sont le plus souvent les plus impactées par les changements climatiques et énergétiques.

Les débats de l'Assemblée et les propositions qui en découlent, se sont basés sur le quotidien, le vécu et les difficultés que vivent actuellement bon nombre de Bruxellois et Bruxelloises. Donc, très naturellement, les propositions formulées au Gouvernement sont teintées par cette prise en compte collective et solidaire de la réalité vécue par les habitants. Non seulement les propositions citoyennes constituent une source d'information importante, mais elles permettent aussi d'identifier la cause des difficultés vécues par rapport aux mesures climatiques : Quels sont les défis et les obstacles ? Qu'est-ce qui fait que certains habitants se sentent délaissés par les pouvoirs publics, ... ? Une information précieuse que le Gouvernement pourra ensuite intégrer dans sa gouvernance climatique.



- « Avant je me sentais de passage. Pour la première fois, je me sens citoyenne à Bruxelles et totalement engagée en tant que tel ».

Annarita

Partenariat « Public-Citoyens »

Un deuxième élément qualitatif à souligner est le changement survenu au sein des administrations régionales concernées et impliquées par le travail de l'Assemblée. En effet, la citoyenneté et la gouvernance climatique ont permis de faire évoluer l'administration et sa



manière de fonctionner. On observe aujourd'hui nettement plus de transversalité entre et au sein des administrations. Le travail des agents est guidé par plus de transparence et de prise en compte de la réalité du quotidien des Bruxellois et Bruxelloises. A chaque Cycle, on assiste au développement d'un dialogue permanent entre agents de la fonction publique et citoyens dans l'élaboration de la faisabilité pratique et technique des propositions déposées. Les Plans et Programmes développés par les administrations n'en sont que mieux calibrés, étayés et adaptés aux réalités multiples de Bruxelles. Aujourd'hui, de plus en plus d'experts au sein de l'administration comprennent la valeur ajoutée d'impliquer activement les habitants via l'Assemblée, dans l'élaboration de la politique climatique.



- «J'ai été surpris que beaucoup de personnes aux opinions divergentes soient parvenues à s'entendre sur des propositions communes». **Nico**

Les citoyens et les acteurs Bruxellois

Troisièmement, l'Assemblée permet de créer un lieu, où des citoyens de différents horizons, qui autrement ne se seraient jamais rencontrés, peuvent se découvrir et échanger de manière respectueuse dans un cadre bien structuré. En plus, durant ce processus, ils développent des compétences pour apprendre et exercer la citoyenneté active. Ils découvrent de l'intérieur le fonctionnement de la gouvernance climatique et développent des compétences de débat et de prise de parole. L'Assemblée contribue aussi à créer un espace de rencontre et d'échanges entre des citoyens et les différents acteurs climatiques bruxellois, tels que experts de l'administration, acteurs du terrain, chercheurs scientifiques. Toutes ces rencontres permettent aux habitants et professionnels de mieux se comprendre et contribuent à développer une plus grande compréhension et tolérance des uns envers les autres.



- « Même si nous avons tous des origines très différentes, il y a un échange d'idées, mais toujours dans un esprit de bonne volonté ». **Rodrigue**

DES PLANS D'ACTIONS THEMATIQUES QUI ONT ÉTÉ AMELIORES.

Bien-sûr, l'impact du travail de l'Assemblée ne se limite pas aux points mentionnés ci-dessus, un peu conceptuel, il est vrai. D'autres améliorations ont aussi été identifiées au sein des plans et programmes thématiques en lien avec la politique climatique eux-mêmes.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples concrets d'améliorations apportées, faisant suite aux 3 thématiques abordées par les différents cycles successifs.



Il s'agit toutefois d'un premier bilan, qui sera mis à jour annuellement. Certains changements prennent du temps et d'autres sont plus rapides, selon la complexité des actions proposées.

- « « L'Assemblée citoyenne rappelle l'importance d'associer les citoyens et citoyennes aux grands choix de société. Mais elle montre aussi que l'intelligence collective ne se décrète pas : elle se construit, avec du temps, de la méthode, de la confiance et un vrai dialogue avec les experts. C'est un réel enrichissement mutuel. » **Julien (expert administration)**

Ci-dessous, nous ne mentionnons donc pas seulement des exemples de ce qui a été réalisé, mais aussi des domaines dans lesquels il existe un potentiel permettant d'aller plus loin encore, en fonction des choix et des priorités qui seront fait et assumés par le Gouvernement.

- « L'assemblée climat a permis des discussions directes entre administrations et citoyens. En tant que responsable à l'administration, j'ai pu directement cerner ce qui était connu et compris par les citoyens dans les actions qu'on met en place. Du coup, au-delà des propositions d'actions que les citoyens proposent pour l'assemblée, l'administration bénéficie directement de retours pour améliorer ses impacts avec ce qu'elle mène déjà » **Joëlle (experte administration)**».

Cycle 1 : « Habitat, logement et végétalisation de la Ville »

En ce qui concerne [l'impacts de l'habitat](#) urbain bruxellois sur les émissions de gaz à effet de serre (responsable de près de 60% des émissions de gaz à effet de serre en RBC), les citoyens réunis lors du premier cycle (entre février et avril 2023) ont abordé différents domaines sur lesquels la Région pouvait travailler spécifiquement.

Au préalable en matière de logements, la rénovation énergétique des logements bruxellois a été ciblée par l'Assemblée (ACC) comme étant très importante. Cette rénovation doit être accessible et réalisable pour le plus grand nombre, notamment les locataires. Elle doit être facilitée par une révision des primes énergétiques, qui doivent être utilisées de manière efficace et équitable afin que ceux qui en ont le plus besoin puissent y avoir accès prioritairement. L'ACC n'a pas émis que des propositions sur l'accessibilité mais aussi sur les types de matériaux à utiliser. Les plus écologiques étant à favoriser.

Ces remarques et propositions ont été bien reçues par le Gouvernement et les administrations compétentes, qui les a étudiées et qui a décidé de les intégrer quand cela se justifiait dans sa nouvelle [stratégie Rénolution](#), en cours d'adaptation, dans le [plan social climat](#), qui sera adopté en 2026, ainsi que dans le [projet de nouvelles primes](#), en préparation pour 2027.



Vous trouverez ci-dessous plus en détail le suivi apporté à quelques recommandations formulées par les citoyens.

Tout d'abord en matière de rénovation énergétique des bâtiments

Propositions citoyennes	Suivi de l'administration compétente
« Augmenter le nombre de catégories de revenu pour les primes à la rénovation pour garantir plus de finesse et d'adaptation aux situations de chacun (par exemple passer de 3 catégories à 10) » ;	Le Gouvernement a décidé d'analyser de manière approfondie cette proposition. Avant que cela puisse être mis en œuvre, il souhaite savoir quelles catégories de revenus sont plus en lien avec la réalité bruxelloise. Pour ce faire, une étude a été lancée pour étudier les différents types de catégories et une proposition d'adaptation a été faite. Celle-ci envisage que les primes évoluent vers cinq catégories, avec une meilleure répartition des ressources pour les catégories qui ont le plus besoin le soutien. La proposition de nouvelles primes sera soumise en 2027 au futur Gouvernement bruxellois. => <i>Plus d'infos concernant les primes sur le portail Renolution.</i>
Intégrer au calcul des primes le delta de PEB, entre le PEB initial et souhaité (ce qui permet d'avoir une prime plus élevée plus le bien à rénover à un PEB bas) ;	Cette recommandation qui lie la prime avec la différence entre le niveau de performance énergétique du bâtiment (PEB) avant et après travaux est actuellement trop complexe à mettre en place. En revanche, les principes de la proposition pourraient être pris en considération pour le nouveau système de primes en 2027. Dans ce nouveau modèle, les primes seraient accessibles que pour certains types de bâtiments, par exemple, que pour ceux qui sont dans les catégories les plus énergivores F et G. Ceci ne prend donc pas en compte le différentiel en tant que tel, mais intègre le principe du PEB avant les travaux. Ceci garantirait ainsi que les primes seront prioritairement accordées aux résidents ou propriétaires, des bâtiments qui sont les plus énergivores. La proposition de nouvelles primes seront soumises en 2027 au prochain Gouvernement bruxellois.



	Plus d'infos concernant les primes sur le portail Renolution.
Inciter à l'utilisation de matériaux de réemploi	Utiliser des matériaux de réemploi permet d'économiser de l'énergie dite "grise" (énergie utilisée à la source pour la production des biens et services) et aussi de l'argent. Aussi, il a été prévu dans le cadre de la mise à jour du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU) de favoriser la réutilisation des matériaux de réemploi. De plus et en attendant, plusieurs mesures incitatives visant à la réutilisation des matériaux de réemploi ont été développées par la Région. Il s'agit des outils suivants mis à disposition des publics concernés : ● L'outil TOTEM Afin d'aider le secteur belge de la construction à réduire les impacts environnementaux des bâtiments, les trois Régions ont développé un outil d'information baptisé TOTEM [<i>Tool to Optimise the Total Environmental impact of Materials</i>]. Les principaux avantages de TOTEM sont l'objectivité et la transparence permettant aux acteurs du secteur de la construction (<i>architectes, bureaux d'étude, entrepreneurs, propriétaires, promoteurs, pouvoirs publics, ...</i>) d'identifier et de limiter les impacts environnementaux potentiels des bâtiments et ce, dès les premières étapes de leur conception. La Région bruxelloise, prévoit l'utilisation de TOTEM comme outil obligatoire à terme. Plus d'info sur l'outil. ● L'outil GRO GRO est un outil permettant de mesurer et d'accroître la durabilité des projets de construction. L'outil n'est pas obligatoire mais incite à l'utilisation des matériaux de réemploi. . Plus d'info sur l'outil. ● Projet Européen FCRBE



	Le projet FCRBE (<i>Facilitating the circulation of reclaimed building elements in Northwestern Europe</i>), propose une série d'outils pour le réemploi, la démolition, etc. Plus d'informations via le Guide Bâtiment Durable : Vous pouvez consulter le dossier ici pour comprendre le projet et les livrables via l'outil Opalis.
--	--

L'Assemblée a aussi pointé que le Gouvernement devait revoir certaines règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour y intégrer de nouvelles façons d'habiter et de partager l'espace disponible. Cela permettrait de contribuer à diminuer la facture et les impacts énergétique des ménages. Citons, par exemple, les mesures proposées liées à **La mutualisation de l'espace et des ressources**. (NB : la révision du [Règlement Régional d'Urbanisme](#) est actuellement encore en cours).

Propositions citoyennes	Suivi de l'administration compétente
<i>Partager le réseau de chaleur d'un incinérateur dans le quartier.</i>	Un projet de développement d'un réseau de chaleur au départ de l'incinérateur de Neder-over-Heembeek est prévu à l'horizon 2040-2050. Il s'agit donc ici d'un objectif à long terme, étant donné le potentiel important de cette ressource et le temps nécessaire à développer un réseau de chaleur. Toutefois, la première extension du réseau vers Neder-Over-Heembeek est en cours de réalisation. D'autre part, dans le cadre de travaux au sein de la Task Force 2050 qui réunit les différents acteurs concernés, des directions préférentielles pour le développement de ce réseau sont à l'étude. Ce projet s'inscrit dans la "Transition Juste" car il permet d'utiliser la chaleur produite par l'incinérateur pour chauffer des logements sociaux. Plus d'infos.
<i>Mettre en place une banque de données pour les bâtiments vides et inoccupés et les friches, pour avoir un état des lieux précis des bâtiments</i>	L'Assemblée soulève ici un point important en matière de réutilisation de locaux ou bâtiments anciens, plutôt que construire du nouveau. Comme identifié par les citoyens, l'identification de la vacance immobilière est l'étape préalable à une politique publique permettant à terme de la réduire.



<i>reconvertibles (bureaux, locaux d'associations...) ;</i>	Un inventaire de la vacance à l'échelle des quartiers existe déjà chez Perspective.Brussels (voir. Plus d'info). Celui-ci devrait être complété, à l'échéance 2026-27 avec des données relatives au bâti inoccupé (<i>commerces, logements, bureaux</i>). Cette base de données sera donc élargie, à termes, aux bâtiments vacants, comme proposé par l'Assemblée. Le prochain Gouvernement pourra donc s'appuyer sur ces informations pour poursuivre le développement de cette politique telle que souhaité.
<i>Obliger les acteur-trice-s qui perçoivent des financements publics et qui ont la surface de toiture suffisante et sont aptes à accueillir des panneaux solaires à s'intégrer dans des projets pilotes de création de communautés d'énergie ;</i>	Le Gouvernement a souhaité d'abord développer le cadre et les outils avant de pouvoir le rendre obligatoire à d'autres acteurs. Voici, ci-dessous, la situation concernant le développement des communautés d'énergie au sein de la Région. Etat des lieux du développement des communautés d'énergie A ce jour, 30 communautés d'énergie ont été mises en place dans la Région, dont 15 nouvelles depuis début 2025. La liste des communautés et de leurs activités est disponible en ligne. De plus, 277 opérations de partage sont en cours en Région Bruxelloise et mobilisent 2.317 participants ! Monitoring, études et évaluations Depuis 2024, un observatoire du partage et des communautés d'énergie a été mis en ligne avec toutes les informations relatives au nombre de communautés, aux opérations de partage et de participants, etc. En 2024, l'« Étude relative au potentiel, au développement et au fonctionnement des communautés d'énergie, y compris les éventuels obstacles et restrictions injustifiés à leur développement » a permis de faire le point sur le potentiel des communautés d'énergie et propose un état des lieux du développement des communautés à Bruxelles. Elle identifie aussi ce qui empêche ou ralentit le développement des communautés d'énergie.



De plus, d'autres outils ont été mis en place, ou se développent :

Le service Facilitateur Partage et communautés d'énergie

Ce service de Bruxelles Environnement offre un soutien actif aux porteurs de projets. En 2024, le Facilitateur a traité 336 nouvelles demandes d'accompagnement. Depuis début 2025, il en déjà traité 179.

Le service Facilitateur a également continué à développer de nouveaux outils :

- Des clauses-types pour des cahiers des charges types pour la création et la gestion de partage et communautés ;
- Des nouvelles conventions-types
- Le guide Bâtiment durable intègre désormais de nombreux outils pour faciliter la création de communautés d'énergie et de partage ([Partage et communautés d'énergie | Guide Bâtiment Durable](#)) et notamment, des « success stories » de partage et [communautés d'énergie](#).

Dès 2026, la mission du service Facilitateur est renforcée au niveau de l'accompagnement en faveur de la 'mobilisation de groupe' pour les copropriétés, afin de les aider à mettre en place une opération de partage.

L'outil de facturation BEST

L'outil BEST est en phase test actuellement jusqu'à fin 2025 par des projets de partage existants. L'outil facilitera l'aspect administrative des communautés d'énergie. La finalisation et mise à disposition est prévue début 2026.

Les données cartographiques

Sibelga travaille à la mise à disposition des données cartographiques du réseau qui facilitera le montage d'opérations de partage. Dans l'intervalle, Sibelga publiera déjà ces données sous un format Excel.

On le voit, le développement des communautés d'énergie à Bruxelles continue, et il en va de même pour l'expertise. Le gouvernement continuera à suivre



	ce développement et pourra donc utiliser ces outils et leur évaluation pour élaborer de manière plus précise le cadre juridique, et examiner ainsi si une obligation est appropriée ou non dans ce domaine. Donc à suivre...
<i>Modifier l'ordonnance 4 actuelle qui ne le permet pas (points 4, 5 et 6) et ajouter un mandat aux communes pour la mise en place de communautés d'énergie en y mettant les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer un suivi et une bonne gestion (déléguer vers une association ou prendre en charge en interne) Ex. : mise en place de Contrat de Quartier Communauté d'Energie sur le même principe que les Contrats de Quartier Durable ;</i>	Dans le cadre d'un projet européen et avec le soutien de la Région, trois Communes bruxelloises mènent actuellement une étude sur les communautés d'énergie. Ceci avec une attention particulière apportée à l'échelle d'action communale. Cette étude fait partie d'un projet appelé « Empower », et aboutira à la publication prochaine de 4 livrables sur les sujets suivants : ● <u>Le potentiel d'action des Communes</u> : identification des rôles des Communes dans les dynamiques de communautés et partage d'énergie. ● <u>Un état des lieux communal à Bruxelles</u> : actions déjà entreprises par les Communes en matière de partage et communautés d'énergie. ● <u>Une liste des barrières et pistes de solutions</u> barrières à la concrétisation des projets (pour les Communes et les citoyens) et actions proposées pour les lever. ● <u>Une liste d'initiatives inspirantes.</u> In fine, cette étude devrait contribuer à outiller les Communes bruxelloises qui souhaitent porter des projets de communautés d'énergie sur leur territoire. Enfin, la législation bruxelloise en matière de partage d'électricité sera modifiée en 2026, afin de transposer les nouvelles dispositions européennes en la matière. Ce sera l'opportunité d'étudier les propositions citoyennes sur base des résultats des expériences menées et des différentes études et donc de décider quelles adaptations pourraient être apportées à ce propos.
<i>Faciliter la mutualisation du logement et l'habitat intergénérationnel entre plusieurs individus et/ou familles (notamment les</i>	<u>Le projet NETCO</u>, Réseau de Villes européennes pour le logement participatif, visant à échanger des idées et de promouvoir l'inclusion sociale s'est terminé avec un très beau bilan. Un NETCO 2.0 porté par une ville



<i>cohabitations, colocations entre jeunes travailleur-se-s, parents vivant seuls) en mettant fin au cadre juridique actuel qui suit une logique 1 logement = 1 individu ou 1 famille et ce pour permettre une bonne entente et la bonne préservation des droits sociaux de chaque occupant de l'habitat ; inciter la mutualisation des espaces scolaires avec les acteurs du quartier (associations, collectifs, artistes, réfectoires, locaux, cours de récréation ...) en dehors des heures de scolarité ; se référer aux contrats types que perspective.brussels 3 a mis en place et s'inspirer des écoles communales de Saint-Gilles qui collaborent avec l'ASBL Cemome ;</i>	espagnole a été approuvé par la Commission européenne. La Région de Bruxelles-Capitale y participera par l'intermédiaire de son administration Bruxelles Logement. Le projet commencera en janvier 2026 pour s'achever fin 2027. Les enseignements tirés de la première édition pourront donc être étudiés avant de pouvoir être appliqués en ce sens en Région de Bruxelles Capitale par le nouveau Gouvernement.
<i>Étudier comment réglementer la mutualisation des différentes fonctions des équipements :</i>	Mutualiser l'usage de certains équipements publics, permet d'économiser de l'espace, des moyens et de l'énergie. En matière de réglementation, Perspective intervient de manière ponctuelle à l'échelle des Plans d'Aménagements Directeurs (PAD). Le PAD est un outil stratégique et réglementaire de planification urbaine régional qui définit les grands principes d'aménagement et de réaménagement de zones spécifiques de la Région de Bruxelles-Capitale, précisant les affectations (habitat, commerces, etc.), les constructions, la voirie, la mobilité et la protection du patrimoine. En matière d'urbanisme, dans ces PAD, il est théoriquement possible d'ajouter des aspects d'opérationnalisation, des recommandations sur la mutualisation. Ceci nécessite l'obtention du mandat du Gouvernement de poursuivre les PAD non encore approuvés ou d'un mandat pour développer de nouveaux PAD.



	Actuellement la Région travaille déjà sur la mutualisation via différents angles spécifiques (<i>Ecoles, lieux de sport, Espaces d'études et Communes</i>) : Les écoles Via le contrat Ecole des exemples et projets concrets ont pu être réalisés dans ce domaine. Voici, ci-après quelques exemples. A Saint-Gilles, l'école Uilenspiegel a ouvert la salle de sport au quartier. A gare du Nord, l'école Klavertje vier a créé une connexion entre l'école et le quartier afin de l'ouvrir au quartier. Sur base des cas pratiques Perspective a pu développer un cadre juridique pour ouvrir les écoles au quartier. Plus d'information. Les lieux de sport Via le site Spots Brussels des lieux de sport et des lieux culturels sont mutualisés. Espaces d'étude/BRİK Via ce réseau des lieux sont temporairement mis à disposition des étudiants pour étudier durant leur blocus. Les Communes Le patrimoine communal intègre déjà le principe de la mutualisation, qui se matérialise au sein de certains environnements (écoles, sports, culture, ...). Plusieurs exemples peuvent être identifiés, mais ne sont pas centralisés. Le prochain Gouvernement pourrait se baser sur ces initiatives afin d'élargir et de coordonner le périmètre de la mutualisation de ces espaces.
--	---

L'Assemblée a aussi porté une forte attention à l'aspect de formation et d'information.

Propositions citoyennes	Suivi de l'administration compétente
-------------------------	--------------------------------------



« *Rendre plus attractifs et valoriser les métiers de la construction (en secondaire, dans les établissements professionnels, les filières techniques, l'innovation et la recherche) pour avoir la main d'œuvre nécessaire pour atteindre les objectifs de 2050* »

;

Cette recommandation citoyenne rejoint tout à fait les différentes actions qui ont été mises en place par la Région et visant à rendre plus attractifs les métiers de la construction.

Ci-dessous quelques exemples :

- **Construcity bikeshow** : Dans le cadre de ce projet, une équipe de promotion se déplace en vélo cargo dans l'espace public afin d'aller à la rencontre des différents publics ;
- **Construcity** met aussi en place des actions en collaboration avec le secteur privé. Par exemple, la campagne « **Nous construisons demain** ».
- De plus, il existe un **accord cadre sectoriel** qui reprend les grandes lignes et les objectifs de cette valorisation ([Accords-Cadres Brupartners](#))
- **Construcity** a aussi lancé le plan "Renolution Ready", qui vise la sensibilisation et la formation à destination des écoles et opérateurs de formation en construction.
 - Enfin, une **campagne de communication** autour des métiers de la construction durable a aussi été lancée, ceci avec l'appui du secteur et de Bruxelles Environnement.

La Région développe aussi des actions pour mieux informer les différents acteurs impliqués dans le processus de la construction : les ouvriers, les entrepreneurs mais aussi les citoyens qui font appel aux entrepreneurs. Il est en effet important de pouvoir faire les bons choix au moment où les travaux sont prévus.

Plus les travaux sont de qualité, mieux c'est pour le climat, mais aussi pour le portefeuille. Si plusieurs travaux doivent être effectués, il est important de respecter l'ordre correct de ceux-ci et d'utiliser les matériaux appropriés. En tant que citoyen, il n'est pas toujours facile d'avoir les connaissances nécessaires pour suivre les travaux.

Aussi, une formation en ligne de 35 minutes est proposée pour aider les citoyens en leur expliquant les bases à respecter : [La thermique du bâtiment – Elearning Construcity.brussels](#).



	En plus de cette formation, 23 fiches techniques ont été développées qui permettent de guider le public dans le choix des matériaux, la technique appropriée et l'exécution des travaux. Ces informations ne visent pas que les citoyens, mais aussi et surtout les futurs professionnels, ceci afin de s'assurer que les points d'attention de la mise en œuvre de l'isolation soient bien identifiés. Les fiches seront en ligne prochainement, notamment sur le site Building Your Learning de Constructiv.
« Faire de l'information ciblée et proactive vers les habitants sur les questions de sobriété : informations sur les rénovations sur la facture de gaz et d'électricité, lettre annuelle sur la consommation énergétique comparative à la consommation moyenne d'un ménage équivalent ; présenter les solutions alternatives, des trucs et astuces pour réduire sa consommation, guichet unique, porte à porte... » ;	Afin de suivre cette recommandation, un atelier transversal « Usage durable » a été mis en place en juin 2025 dans le cadre de l'Alliance RENOLUTION. Cet atelier visait à déposer des propositions concrètes pour la fin 2025. Lors de cet atelier, les recommandations de l'ACC ont été groupées avec celles issues d'autres initiatives et groupes de travail (BHPE, Slowheat etc.). Une analyse de comportement a été menée et servira aussi de base pour l'élaboration d'actions concrètes. Cette analyse sur l'usage de leur logement a été menée auprès de 1.275 personnes habitant en Région de Bruxelles-Capitale. Les thématiques suivantes ont été abordées : chauffage, humidité et ventilation. Ceci sans oublier, la surchauffe, l'eau chaude et l'éclairage. Cette étude a permis de connaître ce qui a motivé les participants à faire certains gestes, et les raisons qui les en ont empêché. Cette étude sera complétée par une autre portant sur les appareils de chauffage d'appoint pour la fin 2025-début 2026. Rajoutons que les Ordonnances bruxelloises relatives à l'électricité et le gaz prévoient quelques mesures en faveur de l'information sur les consommations, notamment : ● Le gestionnaire des réseaux de distribution Sibelga doit mettre gratuitement à disposition un outil accessible via Internet permettant la consultation des données de comptage. Il s'agit de l'application MySibelga, accessible sur smartphone et prochainement sur ordinateur ; ● Les fournisseurs doivent informer les clients de leurs consommations réelles. L'information sur la



	consommation réelle d'électricité comprend une comparaison de la consommation d'électricité actuelle du client final avec la consommation pour la même période au cours de l'année précédente, sous forme graphique ainsi qu'une comparaison avec les consommations moyennes et médianes d'un client final appartenant à la même catégorie d'utilisateurs et constituant la norme ou la référence. ● Le déploiement des compteurs intelligents d'électricité est en cours. Le client final qui dispose d'un compteur intelligent peut activer un régime de comptage « fin » (dit « R3 ») dans le cadre duquel Sibelga relèvera sa courbe de charge (c'est-à-dire ses prélèvements et injections d'électricité par intervalle de 15 minutes) qu'il pourra consulter via My Sibelga. Ces différents éléments concernent l'information sur les consommations mais pas sur la sobriété en tant que telle ni sur les impacts de la rénovation sur les consommations d'électricité et de gaz. Si le Gouvernement le décide, il pourra dans les années à venir réfléchir à une législation régionale électricité/gaz qui ferait le lien entre les factures et l'incitation à la rénovation. En ce sens, le travail de l'atelier transversal « Usage durable » pourra jouer un rôle important.
« Créer des espaces d'échange, de concertation, d'information »	Dans le cadre de l'appel à projets de Bruxelles Environnement, « Inspirons le quartier », la Région soutien la mise en place de projets portés par les citoyens et les collectifs, qui permettent de créer des espaces d'échange et d'information entre citoyens. Il s'agit de projets sur la végétalisation et la biodiversité, l'alimentation durable et les potagers, la prévention et la meilleure gestion des déchets, ou encore la mobilité douce et partagée. Au sein de ces dynamiques locales de nouveaux lieux d'échanges et de convivialité ont été créés dans les quartiers, dynamisés en "Quartiers Durables Citoyens". Ces projets sont portés par des collectifs de citoyens et facilitent les nombreux échanges et partages entre de plus en plus de citoyens. Vous pouvez découvrir tous les projets ici ou encore, pour les Quartiers Durables Citoyens.



	Le nouveau Gouvernement bruxellois aura aussi la charge de continuer à soutenir et développer ces actions volontaires pour le climat dans les quartiers.
--	--

Ensuite, les citoyens ont considéré également que la **(re)végétalisation de la Ville** devait être une priorité du Gouvernement et que, outre la création de nouveaux espaces verts, l'amélioration des espaces verts existants devaient continuer à être développée. Il en va de même de l'amélioration de l'accessibilité aux espaces verts et au maillage bleu, notamment à proximité des écoles. Les espaces verts sont en effet précieux, pour rafraîchir l'air lors des pics de chaleur, ou pour recueillir l'eau de pluie lors des orages violents. En ce sens, les propositions faites par les citoyens en matière de lutte contre l'imperméabilisation des espaces et la gestion intégrée des eaux de pluie ont été étudiées et seront intégrées au sein de la révision du **Plan bruxellois de Gestion de l'eau (PGE)**, qui est en cours mais ainsi dans le **Plan Mobilité** et le **Plan Nature** menés par Bruxelles Environnement.

Propositions citoyennes	Suivi de l'administration compétente
<i>Arrêter de tondre certains espaces publics et privés, et arrêter d'élaguer quand cela met en danger la biodiversité (impact sur les nids, rongeurs et insectes) ;</i>	Cette mesure proposée par l'Assemblée peut avoir un grand impact sur la biodiversité et le climat (stockage du Carbone), qui est déjà d'application dans certains espaces verts. Elle a été mise à l'étude pour être étendue aux autres espaces à usage plus intensif, situés en première couronne de la Région. Il reviendra donc au nouveau Gouvernement de voir la manière dont il souhaite travailler à cette mesure, dont les effets peuvent avoir une grande importance sur le climat et l'adaptation des écosystèmes aux changements climatiques en cours.
<i>Mettre en place des primes à la végétalisation pour des plantes durables</i>	Cette mesure incitative peut être atteinte plus facilement par le soutien régional à apporter aux associations proposant ces types de services aux citoyens, car il apparaît difficile de mettre en place cette mesure au niveau individuel. La Région soutient par exemple l'asbl Bûûmplanters qui met en place des projets participatifs pour végétaliser la ville, dans l'espace public et dans l'espace privé chez les citoyens. Elle soutient aussi l'initiative de pépinières citoyennes développée par le centre d'écologie urbaine. Par ce biais, des citoyens sèment et cultivent



	des plantes indigènes, dont des arbres fruitiers, qui sont ensuite distribués et replantés dans l'espace public des Communes ou du privé. Enfin, dans le cadre de son action Renature.brussels, la Région soutien des initiatives locales telles que Végétalab, portée par la Commune de Forest et qui vise à produire des plants indigènes pour la végétalisation de l'espace public par des plantes mieux adaptées à la réalité urbaine.
<i>Végétaliser les espaces avec des surfaces perméables permettant la végétation même pour les routes, les parkings et trottoirs, en veillant à ce que les personnes à mobilité réduite ne soient pas gênées ;</i>	Dans le cadre de travaux de rénovation routières, de grands projets ont été réalisés, ou sont en cours, avec une augmentation des surfaces de pleine terre. En chiffres, on comptabilise plus de 3.200 m² déminéralisés déjà dès 2023 Citons, entre autres : - Place Flagey, - Av. Bossaert (Basilique) et son prolongement, - Av. Sermon, - Av. de Laeken, - Ch.de Vilvorde, - Bld Simonet, - Petite Ceinture, - Bld Lambermont, - Av. de Cortenberg, - Place Schumann, - A12 Parkway, - Bld Desmet de Naeyer
<i>Privilégier l'utilisation de matériaux perméables pour les revêtements des voiries : béton perméable, avec des couleurs claires pour éviter la captation de chaleur ;</i>	Bruxelles Mobilité suivra les conseils techniques du Centre de Recherche Routière (CRR), repris dans son document intitulé 'Drainaspave' (<i>code de bonne pratique R108 du CRR</i>). Celui-ci contient un tableau qui sert de ligne directrice pour les revêtements bitumineux perméables, et les domaines d'application possibles, avec les avantages et inconvénients éventuels. Mais aussi les cas où les revêtements bitumineux perméables ne sont pas recommandés; Par contre, au niveau des trottoirs et des places de stationnement, des réflexions pour leur perméabilisation sont en cours.



	En chiffres : 95ha des surfaces imperméabilisées ne sont plus raccordées aux égouts en 2024
<i>Les espaces verts et bleus doivent faire l'objet d'un cadastre, avec des définitions claires et différenciées pour chacun de leur usage ;</i>	Sur le portail geodata.environnement.brussels de Bruxelles Environnement on peut déjà consulter la majorité des informations sur les espaces verts et bleus publics. L'administration Perspective travaille à partir de ces données à l'actualisation complète de la situation existante de fait (SitEx - identification de l'usage réel par parcelle). Cet inventaire est en cours (dans les limites du RGPD). L'objectif espéré est d'avoir une publication d'un inventaire simplifié en 2026 et la publication de l'inventaire complet concomitante à la mise à l'enquête du plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) actualisé (délai estimé avant 2029). Toutefois, ceci se concentre sur le bâti. Les espaces non bâtis sont pris en compte sur base des données de Bruxelles Environnement. Un inventaire SitEx précis du non bâti nécessiterait un mandat nouveau et des moyens adéquats adaptés. L'inventaire des jardins privés manque actuellement dans les données (y compris des surfaces perméables ou des zones végétalisées dans les cours d'école) et pourrait être réalisé dans le cadre d'un inventaire SitEx non bâti. Une opportunité pour le futur Gouvernement est d'utiliser le nouveau rapportage Eurostat sur les "comptes des écosystèmes" qui impose aux Etats membres de l'Union Européenne d'inventorier la superficie de leurs écosystèmes bâtis et non bâtis (1ère échéance en décembre 2028). Ce rapportage obligatoire permettra de mieux caractériser le non bâti. Bruxelles Environnement et Perspective pourront travailler ensemble pour produire les données nécessaires si le Gouvernement valide l'idée de leur donner le mandat et les moyens pour ce faire.
<i>Promouvoir le rewilding : l'ensauvagement des jardins et le "Maw-Free May" (ne pas tondre en mai) afin de permettre</i>	Dans la plupart des cas, Bruxelles Environnement applique l'approche classique de gestion de la nature. Des objectifs sont ainsi fixés pour différents biotopes et espèces, puis les mesures de gestion permettant



<i>aux insectes et aux oiseaux de nicher dans les espaces verts des jardins ;</i>	d'atteindre ces objectifs sont examinées. Sur la base de cette analyse, la manière dont la gestion de la nature sera mise en œuvre est ensuite déterminée. La meilleure méthode de gestion est donc déterminée pour chaque zone, en tenant compte des espèces présentes et du fonctionnement des biotopes existants. Le principe du rewilding ou réensauvagement, tel que mentionné par l'Assemblée, repose davantage sur la dynamique naturelle que sur des objectifs ciblés pour certaines espèces et certains habitats. Cette dynamique est souvent soutenue par l'introduction d'espèces clés telles que les grands herbivores et les prédateurs (supérieurs). Ce principe n'est pas applicable de manière intégrale partout Bruxelles Environnement étudie toutefois la possibilité d'appliquer davantage ce principe de renaturation à certaines zones. Cette approche peut également présenter d'autres avantages, tels que des coûts d'entretien réduits, par exemple. Elle est déjà appliquée aux zones entretenues par Bruxelles Environnement. Pour tous les autres espaces où les habitants souhaitent agir eux-mêmes (par exemple, les jardins privés), ils peuvent consulter le portail Renature.Brussels. Ils y trouveront toutes les informations nécessaires pour passer à l'action. Par exemple, via des fiches qui se concentrent principalement sur les jardins privés et sur les plantes pour les animaux.
<i>Circonscrire, dans les parcs, les zones dont la biodiversité est à protéger ;</i>	Les plans de gestion Natura 2000 fournissent des informations sur les zones les plus précieuses et les plus vulnérables dans les zones protégées. Sur cette base, des zones spécifiques à protéger sont parfois précisées. Il peut s'agir, par exemple, de zones humides et de massifs forestiers vulnérables, mais aussi de la protection du système racinaire d'un arbre spécifique, par exemple.



	Le gouvernement s'est engagé à protéger 25 % du territoire bruxellois d'ici 2030. Cette protection s'accompagne de la définition d'objectifs spécifiques en matière de nature, notamment la protection spatiale des zones vulnérables dans les espaces verts. Il s'agit ici d'identifier ce qui est important pour la biodiversité et, afin de mieux le protéger, on peut par exemple installer une clôture ou un panneau d'information afin de mieux renseigner les habitants. La protection de ces zones fait également partie de la mise à jour du Plan régional d'aménagement du territoire actuellement en préparation. Bruxelles Environnement y intègre la désignation de zones naturelles. Mais cela reste sous réserve de l'approbation finale de la mise à jour par le Gouvernement. Par ailleurs, une étude intitulée « LIFE Belgium for Biodiversity » est actuellement menée afin de contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité. Elle examine également l'impact des événements récréatifs sur la biodiversité dans les espaces verts et les forêts. L'une des recommandations de cette étude est la mise en place de « zones de silence » en fonction des exigences écologiques d'espèces cibles telles que le chevreuil, le guêpier et les chauves-souris. Cela pourrait contribuer à mieux protéger la biodiversité existante. Pour l'instant, il n'existe pas de carte ou de plan répertoriant les zones délimitées pour la nature. Celles-ci font partie des périmètres protégés plus vastes qui figurent sur GEODATA. Le Gouvernement pourrait décider de donner le mandat à l'administration de développer une carte qui indique les zones naturelles protégées. Pour illustrer cela, on pourrait également faire appel à l'aide des habitants.
--	--



Cycle 2 : « Alimentation durable »

La thématique abordée lors du second Cycle, l'alimentation durable, doit encore faire l'objet du dernier retour d'avis du Gouvernement bruxellois. Toutefois, comme la [Stratégie Good Food](#), pilotée par Bruxelles Environnement, est en cours de révision, une série de propositions citoyennes ont déjà pu être analysée par l'administration pour faire partie du corpus de propositions de la nouvelle stratégie Good Food à déposer au Gouvernement en 2026. Citons par exemple la recommandation citoyenne de cibler les grandes surfaces en leur demandant de proposer des produits locaux et des rayons anti-gaspillage alimentaire, sachant qu'aucune réglementation contraignante n'existe encore à ce jour.

Ainsi la Région bruxelloise a travaillé avec les deux autres Régions et les grandes enseignes de la distribution à un protocole d'accord sur base volontaire visant à :

- La réduction du nombre de produits protéinés d'origine animale ;
- L'augmentation de la part de produits issus de l'agriculture biologique et l'augmentation de l'offre en produits belges.
- Éviter le gaspillage alimentaire.

L'Assemblée citoyenne a aussi pu mettre en place de nouvelles dynamiques et collaborations entre acteurs de l'alimentation, permettant de développer de futures actions concrètes dans ce domaine.

Citons notamment, :

- Les membres du Comité de suivi de l'Assemblée ont été invités au [Conseil participatif Good Food](#) afin de partager avec lui les propositions des citoyens. Ce Conseil Good Food, réunissant différents acteurs Bruxellois (public, privé, associatif et académique) a proposé de créer un lien permettant de renforcer le travail de l'Assemblée mais aussi le travail du Conseil participatif.
- Les membres du Comité de suivi de l'Assemblée, ont pu aussi participer à un moment de travail avec [Fevia](#), la Fédération des entreprises alimentaires belges, sur le développement de leur « [roadmap développement durable](#) ». Dans lequel est défini comment ils souhaitent rendre le secteur plus durable dans les années à venir. [Comeos](#), qui représente le commerce et les services en Belgique, a aussi présenté en sous-commission les recommandations des citoyens à ses membres.
- Certaines recommandations des citoyens concernent différentes compétences, ce qui a poussé à la création d'un Comité de pilotage transversal qui réunis les différents acteurs impliqués au sein de ces compétences. Par exemple, afin de travailler sur les recommandations liées à la régulation de la publicité, une collaboration a été mise en place entre des acteurs Fédéraux, régionaux, communautaires et communaux.

Découvrez [ici les propositions](#) des citoyens et le premier retour du Gouvernement.

Cycle 3 : « Economie du partage et de collaboration »



Cette nouvelle dimension d'activités économiques locales au niveau des quartiers, vise une plus grande cohésion sociale tout en accélérant la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation. Elle se montre très économe en énergie et donc plus respectueuse du climat. Les propositions de l'Assemblée ont été déposées en 2025 devant le Gouvernement, qui doit encore donner son premier retour. Toutefois, l'Assemblée a déjà pu marquer de son empreinte la dynamique régionale du fait de ses propositions très intéressantes en la matière.

Par exemple, la nécessité d'assurer la promotion et la visibilité de toutes les initiatives locales d'économie du partage et de la solidarité existantes en Région bruxelloise. Ceci afin de mieux faire connaître celles-ci auprès d'un plus large public et de leur permettre d'augmenter leurs utilisateurs.

Un autre exemple de proposition concrète de l'Assemblée est de voir avec les bibliothèques locales, installées dans les Communes bruxelloises, la possibilité de prêter, en plus des livres, des objets de bricolage et de rénovation, tels que ponceuses, foreuses, scies, etc. De cette façon, ces objets qui coûtent cher à l'achat individuel, peuvent être partagés tout au long de leur durée de vie, ceci à moindre coût financier pour les ménages et aussi avec un meilleur bilan environnemental et climatique !

Il est donc encore trop tôt, à ce stade, de parler de l'impact concret sur le terrain des propositions du troisième cycle. Outre le fait, qu'elles ont été très bien accueillies par le secteur de l'économie du partage et de la solidarité et de certains acteurs de terrain, on ne peut que constater que la qualité des propositions émises s'améliore chaque année.

Découvrez [ici les propositions](#) des citoyens sur l'économie de partage et de collaboration. Le premier retour du Gouvernement pour ce troisième cycle aura lieu en 2026.

Enfin, signalons encore qu'un quatrième cycle est d'ores et déjà en préparation, avec l'administration régionale Paradigm pour 2026. Elle cible le numérique responsable et la prise en considération des impacts environnementaux et surtout climatiques du développement du numérique.

Pour en savoir plus encore sur les différents cycles de l'Assemblée citoyenne pour le climat, ses débats et ses propositions, [inscrivez-vous sur notre newsletter](#) et restez informés.



3 – CONCLUSIONS

L'Assemblée citoyenne pour le climat a pu démontrer au fil des cycles et des années qu'elle constitue un véritable laboratoire ouvert de la démocratie locale, qui intègre une préoccupation majeure actuelle. Il s'agit d'une dynamique pionnière qui est en route, tout comme la prise de conscience large et forte de l'urgence climatique. C'est aussi un levier non négligeable de réenchantement du débat démocratique et du Vivre Ensemble au sein d'une Région urbaine très peuplée. Cette expérience hors du commun de Gouvernance environnementale encore en cours, a très vite intéressé bon nombre d'acteurs concernés, comme la presse ou encore des observateurs hors de nos frontières. Ceci tant pour l'originalité du dispositif d'une part, que pour les portes qui s'ouvrent sur la mise en œuvre des propositions citoyennes originales d'autre part.

ON PARLE DE NOUS DANS LES MEDIA.

L'Assemblée citoyenne pour le climat a également bénéficié d'une grande visibilité dans les médias.

Côté Francophone dans des journaux (ex : [Sudinfo](#), [l'Avenir](#), [RTBF](#), etc.) et des émissions télé et radio (ex : [Vivacité](#), [RTBF](#), [BX1](#), etc.). Et ainsi dans la presse néerlandophone (ex : [Bruzz](#), [Het Nieuwsblad](#), de zondag, etc.).

Mais ce n'est pas que les articles et reportages qui ont aidé à donner plus de visibilité à l'Assemblée citoyenne. C'est aussi le cas également des réseaux sociaux. Ainsi, faites-vous déjà partie des 5 000 personnes qui nous suivent sur [Instagram](#) ? Si ce n'est pas encore le cas, rejoignez-nous !

ON PARLE DE NOUS A L'ETRANGER.

L'ACC est citée en exemple inspirant de démocratie innovative aux objectifs climatiques publics bien au-delà de nos frontières régionales et mêmes nationales. Ces dernières années l'Assemblée a été invitée dans plusieurs pays en Europe (la France, l'Espagne, l'Italie) mais aussi hors Europe, comme au Canada, par exemple.

Ceci en raison de son caractère unique, puisqu'il s'agit d'une Assemblée permanente, mise en place par un gouvernement régional et axé spécifiquement sur le climat. Le cadre juridique de ce projet permanent suscite également l'intérêt tant au niveau national qu'international.

Jusqu'à présent, nous avons bénéficié d'une grande visibilité grâce au modèle lui-même et à la diversité des participants. Mais avec ce document, nous souhaitons également rendre public l'impact de l'Assemblée. Et ce n'est que le début.



SUIVI A LONG TERME

Malgré le fait que le premier cycle de l'Assemblée a eu lieu entre février et avril 2023, on constate déjà aujourd'hui que le suivi d'une grande partie des recommandations est encore en cours de mise en œuvre. Ceci est bien-sûr lié à la situation exceptionnelle due aux négociations gouvernementales encore en cours au moment d'écrire ces lignes, faisant suite aux élections régionales de mai 2024. Mais c'est aussi lié au fonctionnement même de la gouvernance climatique, dont les études de faisabilité et d'impacts, ainsi que la réalisation des décisions prend du temps.

Ceci est important à souligner, car compte tenu des impacts des mesures proposées et de leur efficacité recherchée, la Gouvernance climatique doit se laisser le temps de bien évaluer ce qui sera le mieux pour le climat mais aussi pour les Bruxellois impactés.

Aussi, c'est la raison pour laquelle le Secrétariat de l'Assemblée a mis en place une plateforme d'évaluation et de suivi. Cette structure vise à interroger tous les six mois les différents experts des administrations régionales, impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des propositions citoyennes pour le climat.

A chaque mise à jour le Secrétariat peut voir et évaluer, avec l'expert thématique concerné, ce qui a été réalisé dans l'intervalle, ou pas, et la motivation de cet état d'avancement.

Vous avez pris ainsi connaissance de ce premier rapport de bilan sur le suivi donné aux travaux de l'ACC. L'objectif est de publier chaque année un nouveau rapport sur les progrès réalisés. Avec l'objectif principal d'être transparent envers les citoyens qui ont libéré plusieurs weekends de leur temps pour s'investir dans ce processus, mais aussi afin de pouvoir rendre des comptes et d'être transparent auprès de toute la population et les acteurs et institutions Bruxellois impliqués dans cette transition vers un avenir climatique plus durable et plus juste de notre Région.

VOUS SOUHAITEZ RESTER AU COURANT ?

[Inscrivez-vous ici au newsletter.](#)

Suivez nos réseaux sociaux :

- www.facebook.com/assembleeklimaat
- [www.instagram.com/assemblee klimaat](https://www.instagram.com/assemblee_klimaat)



Annexes

L'ASSEMBLEE FAIT PARTIE D'UN PLAN D'ACTIONS CLIMAT TRES LARGE

L'ACC s'insère dans la dynamique de Gouvernance climatique de la Région. Ainsi, indépendamment du thème du cycle, il existe un cadre stratégique et juridique fixe à court, moyen et longs termes, qui fixe les dimensions de la participation citoyenne. Celle-ci est influencée tant par les directives européennes que par les stratégies et visions nationales et régionales.

Pour la Directive Européenne, elle se situe dans l'Article 15 du règlement (UE) 2018/1999 relatif à la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action pour le climat. Le règlement en fixe le contenu et la structure. Les Etats Membres de l'UE mettent à jour leur stratégie à 30 ans quand ils l'estiment nécessaire et au moins tous les 10 ans. La prochaine fois qu'une SLT nationale doit être réalisée conformément à l'article 15 en question, c'est, au plus tard, pour le 1er janvier 2029. Celle-ci portera sur la période 2030-2060.

Pour la Région de Bruxelles Capitale, on retrouve cette dimension participative de l'action climatique au sein du COBRACE. Ce [Code Bruxellois](#) de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE), a été adopté le 2 mai 2013 et ne cesse d'évoluer depuis. Il comprend de nombreuses mesures en matière d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable, de transport, de qualité de l'air et de climat.

Le COBRACE a pour objectifs de :

- rassembler les politiques régionales de l'air, du climat et de l'énergie ;
- minimiser les besoins en énergie ;
- réduire notre dépendance aux sources d'énergie non renouvelables;
- utiliser l'énergie produite à partir de sources renouvelables;
- promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie;
- améliorer la performance énergétique et le climat intérieur des bâtiments;
- diminuer les impacts environnementaux liés aux besoins en mobilité;
- rendre les pouvoirs publics exemplaires en matière de performance énergétique des bâtiments, de transport et d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Le COBRACE constitue le fondement légal de plusieurs mesures régionales dont les plans de déplacement, le stationnement hors voirie, le PLAGE, la PEB, la LEZ, le PACE ...

[L'Ordonnance Climat](#) du 17 juin 2021 renforce sensiblement la gouvernance climatique régionale en intégrant de nouvelles dispositions dans le COBRACE.

Ces modifications incluent :

- la fixation des objectifs de réduction des émissions régionales directes et indirectes de gaz à effet de serre. La Région doit atteindre la **neutralité carbone en 2050, en réduisant les émissions régionales directes de minimum 40% en 2030, 67% en 2040 et 90% en 2050 par rapport à 2005**. Le Gouvernement se chargera d'établir la politique régionale de réduction des émissions indirectes en vue d'atteindre une trajectoire comparable à celle des émissions directes à l'horizon 2050. Le cadre méthodologique sera proposé par Bruxelles Environnement au plus tard le 1er janvier 2023. Ce travail ambitieux est en cours de développement ;
- la formulation de principes qui guident la politique climatique (cf. article 1.2.5 du COBRACE)



- la création un **Comité d'Experts Climat**, indépendant. Sa mission est d'évaluer l'adéquation entre les politiques et mesures régionales et les objectifs climatiques, via la production annuelle d'un rapport et la remise d'avis, à la demande du Gouvernement ;
- l'interdiction du placement d'installations de chauffage au charbon et au mazout, à partir de septembre 2021 et de juin 2025 respectivement.

Enfin, la Gouvernance climatique fait partie intégrante également du Plan Régional Air-Climat-Energie, le fameux « PACE ». Ainsi, le 2 juin 2016, le Gouvernement bruxellois a adopté le [Plan régional Air-Climat-Energie](#) qui trouve son fondement légal dans le COBRACE.

Ce plan propose 64 mesures et 144 actions qui ont pour but de permettre à la Région de réduire ses émissions de 30% d'ici 2025 (par rapport à 1990), ainsi que d'atteindre ses objectifs en matière d'air et d'énergie.

Le PACE cible les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques (bâtiment, transport, etc.), encourage la production d'énergie renouvelable, et intègre les thématiques de l'air, du climat et de l'énergie dans les politiques bruxelloises.

En avril 2015, il a été soumis à une évaluation d'incidences environnementales pour estimer son impact sur l'environnement. Ensuite, une enquête publique a été menée en juin et juillet lors de laquelle de très nombreux acteurs concernés ont alors donné leurs opinions.

La manière dont les avis et observations émis ont été pris en considération, ainsi que le rapport sur les incidences environnementales, se retrouvent dans la déclaration environnementale.